



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trentième réunion du Comité d'experts

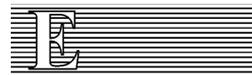


COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE

Sixième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la quatrième réunion annuelle
conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des
finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification et du développement
économique de la Commission économique pour l'Afrique

*Addis-Abeba (Éthiopie)
24 – 27 mars 2011*



Distr.: Générale

E/ECA/COE/30/11
AU/CAMEF/EXP/11(VI)
Date : 8 mars 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Rapport de situation sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement

Sigles et acronymes

BAD	Banque africaine de développement
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CAMEF	Conférence des ministres africains de l'économie et des finances de l'Union africaine
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communautés économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FED	Fonds européen de développement
APE	Accord de partenariat économique
UE	Union européenne
IED	Investissements étrangers directs
PIB	Produit intérieur brut
RNB	Revenu national brut
PPT	Pays pauvres très endettés
FMI	Fonds monétaire international
APD	Aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
OMC	Organisation mondiale du commerce

I. INTRODUCTION

1. Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement couvre six domaines principaux, à savoir : a) la mobilisation de ressources nationales; b) la mobilisation de ressources internationales au service du développement; c) le commerce international; d) la coopération internationale financière et technique; e) la dette extérieure, et f) le renforcement de la cohérence dans des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux dans le cadre de l'examen des questions systémiques.

2. Le présent rapport est en cours d'établissement dans un contexte international où divers événements extérieurs menacent de faire avorter les efforts de la communauté mondiale visant à un développement économique inclusif. Il s'agit notamment de conflits internationaux, de catastrophes naturelles et d'une crise économique mondiale dans laquelle les principaux marchés financiers ont perdu leur valeur et leur stabilité. Ces éléments, conjugués, réduiront généralement à néant les progrès qui ont été réalisés dans le domaine du financement aux fins de développement, car les pays africains connaissent une baisse des revenus à l'exportation, des taux d'investissement plus bas, ainsi qu'une diminution importante du volume des fonds envoyés par les émigrés africains et des flux d'investissements étrangers directs (IED).

3. Le principal message qui ressort du présent rapport est que les progrès demeurent limités dans la réalisation des objectifs du Consensus de Monterrey. Alors que des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine de l'allègement de la dette et de l'aide publique au développement (APD), dans une moindre mesure, les résultats obtenus dans la mobilisation des ressources nationales, des flux de capitaux étrangers et dans le commerce international ont été décevants. Les pays africains connaissent une baisse des revenus à l'exportation, des taux d'investissement et de croissance plus bas et une baisse du volume des fonds rapatriés et des flux d'investissements étrangers directs, ce qui entrave leur capacité d'honorer leurs engagements à l'égard du Consensus de Monterrey.

4. En conséquence, il est urgent pour les gouvernements africains et leurs partenaires régionaux et internationaux de développement de prendre davantage de mesures dynamiques en vue de :

a) Renforcer le cadre institutionnel, y compris développer les marchés boursiers et les marchés d'obligations en tant que moyens importants pour diversifier l'épargne et les fonds d'investissement;

b) Explorer à l'échelle nationale et régionale les possibilités de financement innovant pour compléter les sources extérieures de financement; et

c) Faire avancer les réformes convenues de l'architecture financière internationale pour redresser les déséquilibres existant dans les flux mondiaux de ressources et renforcer la participation des pays africains à la prise de décisions économiques à l'échelle mondiale.

5. À cet égard, le présent rapport est établi en vue d'être présenté et discuté à la quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA (et de son Comité d'experts) qui se tiendra les 28 et 29 mars 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie).

Des lignes directrices et des stratégies bien définies relatives à la voie à suivre devraient se dégager des délibérations de la réunion.

II. ÉVALUATION DES PROGRES

Le manque de capacité d'imposition entrave la mobilisation des ressources nationales

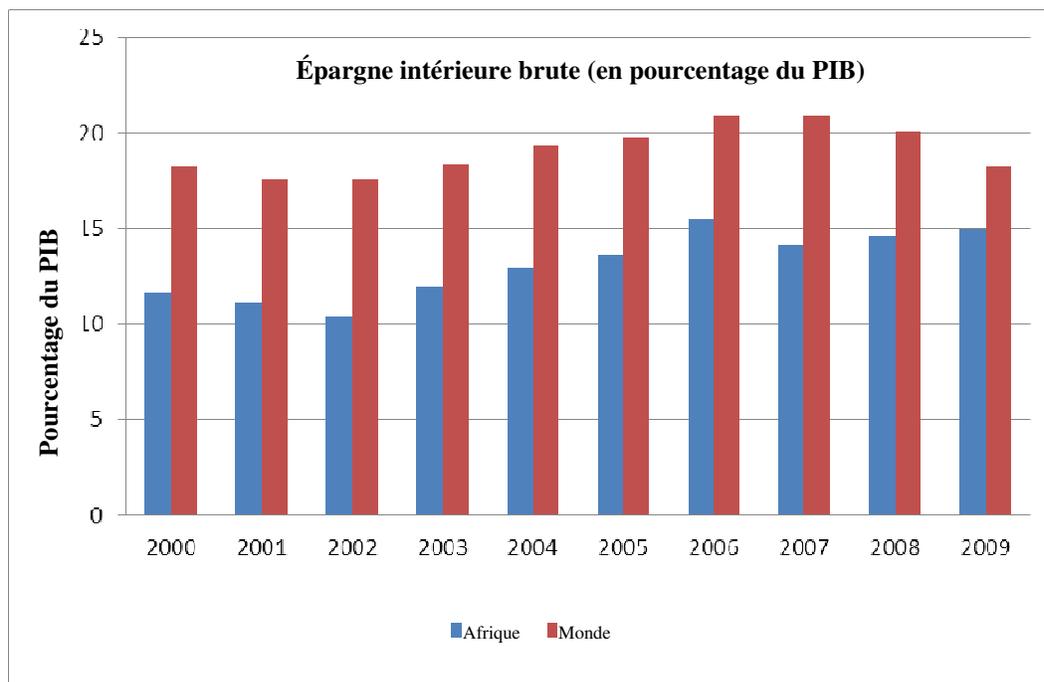
6. Le système financier africain a peut-être pu éviter dans une large mesure les dommages directs importants provoqués par la récente crise financière, du fait qu'il n'était pas étroitement intégré au système financier mondial, mais le ralentissement de l'économie mondiale, en particulier la baisse de la demande, a déjà eu des incidences néfastes sur l'économie réelle de l'Afrique, d'où la nécessité de mobiliser des ressources nationales additionnelles plus urgentes et cruciales que jamais, afin de stabiliser l'économie et de soutenir la croissance à long terme.

7. Le Consensus de Monterrey a également réaffirmé l'importance de la mobilisation, grâce à l'imposition des ressources, qui constituent l'essentiel des ressources financières nationales pour la plupart des pays africains. Cependant, cet objectif a été desservi par la faible capacité d'imposition de chacun des pays; laquelle est fonction de facteurs économiques fondamentaux tels que le revenu par tête d'habitant, le volume des échanges et les parts de l'agriculture et des ressources minières dans l'économie nationale. La figure 1 indique que l'épargne nationale brute a connu une légère augmentation en Afrique, passant de 14,5% en 2008 à 15% en 2009. Cette tendance devrait se poursuivre pour atteindre 16% en 2010 (soit environ 1% du PIB).

8. Toutefois, le niveau d'épargne intérieure reste faible par rapport aux besoins d'investissement en Afrique, représentant ainsi un obstacle de taille à la croissance. Des études ont montré que les pays qui réalisent un haut taux de croissance ont généralement des taux élevés d'épargne (Rodrik, 2000). Ainsi, l'un des défis majeurs auxquels sont confrontés les gouvernements africains consiste à trouver le moyen d'augmenter l'épargne intérieure et l'utiliser sous forme d'investissements socialement productifs.

9. À mesure que le niveau de revenu augmente, les recettes fiscales devraient connaître également une hausse. Toutefois, cette corrélation peut ne pas être très solide dans de nombreux pays africains en raison du fait qu'une part importante de la croissance dans nombre de ces économies est générée par le secteur non structuré, lequel échappe à l'imposition officielle. Cela se traduit par le bas niveau des recettes gouvernementales qui ont représenté en moyenne 27, 9% du PIB en 2010 contre 26, 8% en 2009.

Figure 1 : Épargne intérieure brute (en pourcentage du PIB)



Source : Fichiers de données de la comptabilité nationale de la Banque mondiale et de l'OCDE (2010)

10. De manière générale, les assiettes de l'impôt en Afrique sont dans la plupart des cas érodées par l'octroi d'avantages fiscaux excessifs, une imposition insuffisante des activités extractives et l'incapacité de lutter contre les abus en matière de prix de transfert pratiqués par les sociétés multinationales (Perspectives économiques en Afrique, 2010). La fiscalité de nombreux pays africains souffre de déséquilibres dus au fait que ces pays dépendent excessivement d'un nombre limité de types d'impôts. En particulier, le manque de cadastres urbains et de recensements de la population rend particulièrement difficile la collecte des impôts fonciers par les administrations locales, qui connaissent également d'autres difficultés liées à la levée de l'impôt auprès de groupes à haut revenu.

11. Les stratégies visant une imposition bien conçue, plus efficace et juste en Afrique résident généralement dans l'élargissement de la base de l'impôt selon des méthodes administratives pratiques. Les moyens d'action dans ce domaine consistent notamment à supprimer les avantages fiscaux, remédier aux abus de transfert de prix auxquels recourent les multinationales, et imposer les industries extractives de manière plus juste et transparente. La communauté internationale a un rôle crucial à jouer dans le renforcement des capacités administratives, les partenaires africains devant fournir des possibilités en matière d'apprentissage entre pairs. Dans le long terme, des efforts devront être faits pour résoudre les problèmes de capacités des administrations fiscales africaines, afin d'élargir les possibilités d'action, ainsi que d'améliorer le rendement de l'impôt grâce à une fiscalité plus équilibrée.

Le ralentissement de l'économie mondiale limite la mobilisation de ressources internationales

12. Le rôle important que jouent les flux de capitaux internationaux en tant que source d'investissement, de technologies et de croissance économique dans les pays africains est bien reconnu. L'investissement étranger direct est devenu l'une des sources les plus importantes du financement de développement en Afrique. Étant donné les contraintes budgétaires et les bas taux d'épargne que connaissent la plupart des gouvernements africains et la nécessité de faire appel aux connaissances, technologies et compétences nécessaires, l'IED a toutes les chances de demeurer une source stratégiquement importante de financement en Afrique. Le rapatriement des fonds par les émigrants africains constituera l'un des flux privés les plus précieux pour le financement. Pour cette raison, la présente section portera essentiellement sur les tendances de l'IED et du rapatriement des fonds, étant donné leur importance.

13. Ainsi qu'il était pressenti dès le tout début des crises financières, les afflux nets d'IED en Afrique ont baissé, passant de 72 milliards de dollars des États-Unis en 2008 à 58,6 milliards en 2009, enregistrant une diminution de 18,9%. Le volume de cette baisse est particulièrement important en tant que part du PIB. Dans le cas de l'Afrique du Sud, par exemple, les flux d'IED sont passés de 3,5% environ en 2008 à quelque 2,1% en 2009 (Tableau 1). Bien qu'ayant augmenté en Afrique centrale en passant de 16,9 à 17,7% du PIB pendant cette même période, l'IED pour l'ensemble de l'Afrique a subi une baisse de 0,7% du PIB.

Tableau 1 : Flux d'investissements étrangers directs (en pourcentage de PIB)

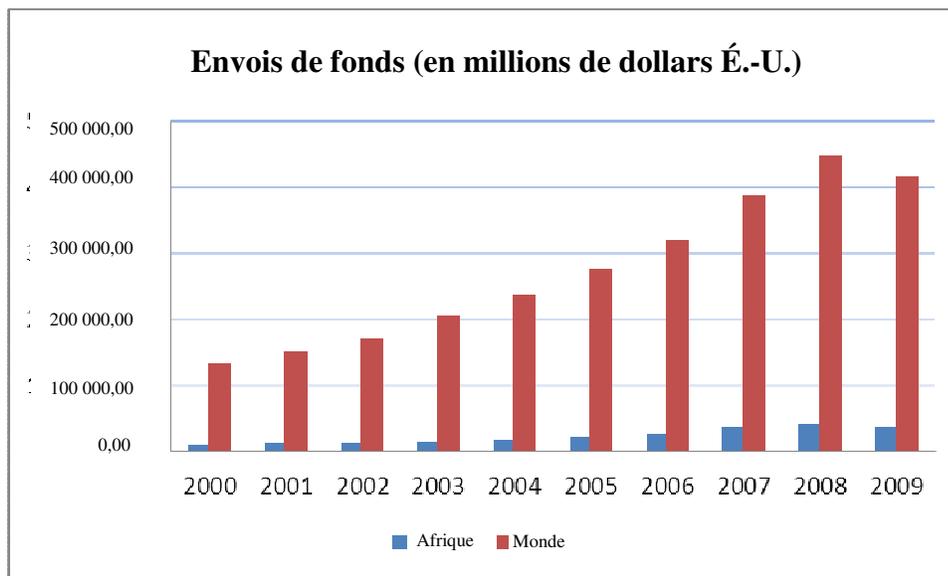
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Afrique de l'Est	2,43	2,68	2,50	2,16	3,21	4,63	3,62	3,15
Afrique centrale	12,92	16,96	13,24	12,99	14,34	15,84	16,93	17,66
Afrique du Nord	1,56	1,96	2,06	3,32	5,45	4,94	3,87	3,13
Afrique australe	1,87	0,70	0,65	2,76	0,20	2,28	3,45	2,12
Afrique de l'Ouest	2,84	2,82	2,44	4,01	7,37	3,80	3,50	3,59
Afrique	4,32	5,02	4,18	5,05	6,11	6,30	6,27	5,93

Source : Statistiques de la CNUCED, (2010).

14. La plupart des flux d'IED en Afrique demeurent largement concentrés dans le secteur des industries extractives, rendant ainsi souvent limité les incidences de l'IED sur le développement en général. Aussi est-il souhaitable que les pays africains adoptent une approche sélective, afin de veiller à la cohérence entre l'augmentation de l'IED et la poursuite de la stratégie de développement national. En particulier, l'Afrique devrait s'efforcer d'attirer des investissements qui profitent à d'autres secteurs de l'économie, créent l'emploi et contribuent au transfert des connaissances et au renforcement des capacités locales.

15. L'envoi de fonds par les émigrés africains constitue également une contribution importante au financement du développement en Afrique. Ces fonds dont la valeur a augmenté considérablement à l'échelle mondiale comptent parmi les trois plus importants afflux financiers vers les pays en développement, avec l'IED et l'APD. La figure 2 indique une diminution des flux totaux des envois de fonds en Afrique, qui sont passés de 41 milliards de dollars des États-Unis en 2008 à 38 milliards de dollars en 2009, traduisant une baisse de 6,8%. Les estimations préliminaires pour 2010 étaient de 21,5 milliards environ. Cette baisse est due largement à des conditions de travail plus difficiles dans les pays d'accueil et aux pertes d'emploi provoquées par la crise économique mondiale.

Figure 2 : Flux d'envois de fonds (en millions de dollars É.-U.)



Source : Statistiques de la CNUCED, (2010).

16. À l'instar des investissements étrangers directs, le flux d'envois de fonds est réparti inégalement en Afrique, car six pays (Égypte, Nigéria, Maroc, Soudan, Algérie et Tunisie) reçoivent plus de 75% du total des fonds rapatriés. Toutefois, en raison des crises mondiales, ces pays ont également enregistré une baisse des flux, l'Égypte ayant été la plus touchée, avec une diminution de 17,8%.

La diversification des exportations est vitale pour l'amélioration des résultats commerciaux de l'Afrique

17. Parmi les sources extérieures de financement, le commerce international est considéré comme l'un des moteurs essentiels de la croissance et du développement de l'Afrique. Le commerce est également le principal cadre au sein duquel l'Afrique a été la plus touchée par le ralentissement économique mondial (Rapport économique sur l'Afrique, 2011). De nombreux pays ont connu une forte baisse aussi bien des cours internationaux que du volume des exportations de leurs principaux produits primaires. En conséquence, les exportations de marchandises de la région ont connu une sévère contraction en valeur nominale, de 31%, alors que la valeur des importations de marchandises a baissé de 15% en 2009 comme l'illustre le tableau 2, qui indique également que les exportations des services commerciaux de l'Afrique ont baissé de 9% en 2009, tandis que les importations ont diminué

bien davantage, de 16% pendant la même période. Ces faibles résultats sont en partie dus au protectionnisme commercial pratiqué en dehors de l'Afrique contre les produits africains et le tarissement du financement du commerce, mais également aux difficultés qui entravent les échanges au sein de l'Afrique même.

18. Alors que les recettes d'exportation sont reparties vigoureusement à la hausse en 2010 grâce à l'augmentation de la demande et des cours des produits de base, les déficits des comptes courants se sont creusés pour de nombreux pays africains non exportateurs de pétrole, et plus particulièrement les pays africains les moins avancés.

Tableau 2 : Commerce de marchandises et de services commerciaux, 2007-2009 (Variation annuelle en pourcentage)

	Exportations			Importations		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Commerce de marchandises	17	28	-31	23	28	-15
Commerce de services commerciaux	18	16	-9	27	27	-16

Source : OMC, (2010)

19. Un facteur particulièrement handicapant pour la performance commerciale relativement faible de l'Afrique est le manque de diversification du commerce africain tant du point de vue de la structure que de la destination. La baisse de la demande en dollars des États-Unis et en euros qu'a accentuée la dépréciation du billet vert a contribué à réduire considérablement le volume des exportations, mettant en évidence les avantages de la diversification des marchés d'exportation. La part des exportations africaines destinées aux marchés américain et européens qui représentait au tournant du siècle 60% du total de ses exportations n'est plus que de 50% et ne cesse de diminuer. Dans l'intervalle, la Chine et l'Inde continuent d'augmenter leurs parts des exportations africaines, respectivement de 11,2 et 4,4%. La proportion des exportations destinées aux pays africains a augmenté, passant de 9% en 2008 à plus de 11% en 2009, car l'Afrique a mis à profit la baisse de la demande ailleurs.

20. Comme les marchés traditionnels dans les pays avancés devraient se développer moins que ceux des pays asiatiques, du Moyen-Orient et d'Afrique, les relations commerciales avec ces marchés plus dynamiques doivent être renforcées.

Davantage d'incertitude en ce qui concerne les flux d'APD vers les pays africains

21. L'aide publique au développement constitue encore une source importante de financement extérieur. Il ressort des données disponibles pour 2009 que le montant de l'APD mondiale a atteint 127 milliards de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 0,7% par rapport à 2008. La part de l'APD dans le revenu national brut (RNB) des pays donateurs était de 0,31%, bien en deçà de l'objectif de 0,7% fixé par les Nations Unies, qui n'a été atteint ou dépassé que par cinq pays donateurs. Si cet objectif devait être réalisé par tous les donateurs en 2015, il permettrait de dégager annuellement 300 milliards de dollars des États-Unis pour le développement (aux prix et aux taux de change de 2009).

22. Il ressort du tableau 3 que l'APD allouée à l'Afrique est passée de 43 milliards de dollars des États-Unis en 2008 à 47 milliards en 2009. En 2010, le continent ne devrait recevoir que quelque 45 milliards de dollars des États Unis, affichant un déficit par rapport aux engagements pris au Sommet de Gleneagles. L'Afrique subsaharienne a continué cependant d'être le principal bénéficiaire des flux de l'APD accordée aux pays pauvres.

Tableau 3 : Ensemble des donateurs : Total des prix courants (en millions de dollars des É.-U.); APD : Total des décaissements bruts

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total pour les pays en développement	61 716,5	71 029,9	79 817,8	108 441,0	106 548,5	106 774,8	126 655,8	127 526,6
Total pour l'Afrique	21 299,6	27 347,4	29 865,6	35 703,6	43 962,8	39 305,3	43 926,4	47 609,4
Part de l'Afrique du total de l'APD accordée aux pays en développement	0,35	0,39	0,37	0,33	0,41	0,37	0,35	0,37

Source : Données provenant des statistiques établies par l'OCDE (2010)

23. Pour répondre aux besoins en financement des pays en développement face à la crise économique et financière mondiale, la communauté internationale a augmenté substantiellement le financement et réformé davantage les mécanismes de financement à des conditions de faveur relevant du Fonds monétaire international (FMI) et des banques de développement multilatérales. Cependant, la mauvaise conjoncture économique a soulevé des préoccupations légitimes quant à la capacité des pays donateurs de tenir leurs engagements en matière d'aide. À ce jour, seuls quelques pays ont réduit le montant d'aide promis. Quant à savoir dans quelle mesure la pression exercée actuellement sur le budget des pays développés réduira les flux d'aide, la situation demeure incertaine et ne cesse de préoccuper. Voilà pourquoi il faut accorder davantage d'attention à l'APD octroyée par les pays émergents tels que la Chine par exemple.

La viabilité de la dette demeure un problème pour de nombreux pays

24. Reconnaissant que le financement de la dette constitue un élément important dans la mobilisation des ressources aux fins du développement économique, le Consensus de Monterrey souligne que les stratégies nationales visant à suivre l'évolution de la situation de l'endettement extérieur et à la gérer devraient comprendre des politiques macroéconomiques saines et une gestion rationnelle des ressources publiques destinées à réduire la vulnérabilité qu'a provoquée la mondialisation rapide de ces dernières années.

25. De manière générale, la viabilité de la dette dans les pays d'Afrique subsaharienne s'est améliorée. Le tableau 4 indique que pendant la décennie passée, le ratio global dette/exportations dans cette région a continué à diminuer, passant de 180% en 2000 à environ 53,4% en 2008, avant de remonter à 80,3% en 2009, en partie à cause de la récente crise économique. Au cours de la même période, le ratio global service de la dette/exportations a également baissé, passant de 26,9% en 2000 à

12,1% en 2008, avant de remonter à 15,9 en 2009, mais il risque de baisser en 2010 pour se situer à quelque 14%.

26. L'une des raisons principales de cette amélioration réside dans les diverses initiatives prises par la communauté internationale pour alléger la dette. Des 40 pays bénéficiaires ou pouvant bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), 33 sont africains. À la fin de juillet 2010, 30 pays africains ont dépassé le point de décision et ont bénéficié au total d'un allègement de la dette de 102,6 milliards de dollars des États Unis, représentant en moyenne 46,4% de leur PIB de 2009. Cependant, l'allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a représenté 37,8% du total accordé aux 24 pays africains qui avaient atteint le point d'achèvement. Dans l'ensemble, comme indiqué au tableau 4, 30 des 33 pays africains pauvres très endettés ont dépassé le point de décision, parmi lesquels 24 sont parvenus au point d'achèvement à la fin de juillet 2010.

Tableau 4 : Dette extérieure de l'Afrique (2000-2010)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010e
Total de la dette extérieure (en milliards de dollars – É.-U.)	284,3	274,6	280,4	304,6	321	291	253	283,3	286,8	300,6	324,7
<i>Afrique subsaharienne</i>	229,7	222,9	226,9	246,7	263,0	241,3	213,1	240,2	243,5	256,2	278,5
<i>Afrique du Nord</i>	54,6	51,6	53,5	57,9	57,9	49,7	39,8	43,0	43,3	44,4	46,2
Total de la dette extérieure (en % du PIB)	62,8	62,6	60,6	52,3	44,5	34,7	26,3	25,6	22,3	25,4	24,9
<i>Afrique subsaharienne</i>	67,3	68,4	65,9	56,1	47,7	37,3	28,5	27,9	24,5	27,8	27,6
Total de la dette extérieure (en % des exportations)	180,0	182,9	180,1	155,9	128,8	92,7	68,5	64,8	53,4	80,3	73,7
<i>Afrique subsaharienne</i>	197,4	203,6	199,1	171,1	142,0	104,1	77,7	73,5	61,3	91,9	84,5
Dette extérieure : Total du service de la dette (en milliards de dollars des É.-U.)	42,4	41,5	39,5	44,8	47,1	66,0	87,7	59,7	64,9	59,3	62,9
<i>Afrique subsaharienne</i>	29,7	29,9	25,3	29,4	29,6	48,5	62,6	46,4	50,8	45,2	49,1
<i>Afrique du Nord</i>	12,7	11,6	14,2	15,4	17,5	17,5	25,2	13,3	14,2	14,2	13,8
Dette extérieure : Total du service de la dette (en % des exportations)	26,9	27,7	25,4	23,0	18,9	21,1	23,8	13,6	12,1	15,9	14,3
<i>Afrique subsaharienne</i>	25,5	27,3	22,2	20,4	16,0	20,9	22,8	14,2	12,8	16,2	14,9
Dette extérieure : Total du service de la dette (intérêts en % des exportations)	8,46	8,80	8,28	7,10	5,65	4,90	3,71	2,90	2,69	4,19	3,72
<i>Afrique subsaharienne</i>	6,30	7,01	5,84	5,32	4,11	3,97	2,60	2,45	2,21	3,49	3,21
Dette extérieure : Total du service de la dette (intérêts en % du PIB)	6,43	6,46	5,76	5,33	4,59	6,05	7,70	4,24	3,94	3,68	3,57
<i>Afrique subsaharienne</i>	6,56	6,83	5,41	4,95	4,00	6,09	7,41	4,46	4,23	3,85	3,82

Source : Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2009

Note : e = estimation

Renforcer la représentation de l'Afrique et sa légitimité dans le processus international de prise de décision

27. Le Consensus de Monterrey reconnaît la nécessité de renforcer d'urgence la cohérence et la fiabilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, afin de stabiliser les taux de change et les flux commerciaux. Il recommande également une réforme globale et soutenue de l'architecture financière internationale avec la participation des pays en développement pour veiller à ce qu'elle réponde de manière plus satisfaisante à leurs besoins.

28. En ce qui concerne les questions commerciales, il a été noté que peu de progrès ont été réalisés dans le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Les négociations de 2010 ont à peine dépassé le stade des réunions informelles axées sur « l'approche cocktail », ce qui a donné lieu au report des négociations intersectorielles, compte tenu du calendrier des engagements. Néanmoins, l'année a été marquée par certains faits saillants comme « l'accord sur les bananes », les progrès sur le commerce du coton et dans les négociations concernant les barrières non tarifaires, sans oublier la participation notable du Groupe africain.

29. Comme c'était le cas pour les négociations de l'OMC, peu de progrès ont été obtenus s'agissant des négociations sur les accords de partenariat économique (APE) en 2010, année au cours de laquelle des discussions se sont tenues sur toutes les configurations des APE. Cela dit, les négociations semblent avoir achoppé sur les mêmes questions controversées de l'année précédente. Quant à l'accès aux marchés, aucune règle d'origine favorable au développement permettant de faire profiter du traitement cumulatif des pays non signataires d'accords intérimaires de partenariat économique n'a été négociée. L'élément développement des APE demeure également controversé, car l'UE refuse d'engager des fonds additionnels à ceux accordés par le Fonds européen de développement. Par exemple, le Programme de développement du Fonds européen de développement en faveur de la CEDEAO a attiré des ressources d'un montant inférieur à celui requis pour la mise en œuvre de l'APE.

30. De surcroît, l'instabilité croissante du système financier mondial, mise en évidence par les crises récurrentes, a révélé des faiblesses dans l'architecture financière internationale existante, et la nécessité d'une architecture nouvelle est devenue plus évidente au lendemain des crises financières internationales de 2008-2009 et la récession mondiale qui s'en est suivie, dont la plupart des pays ne sont pas encore sortis. Ces préoccupations ont été exprimées à la suite de la crise financière mondiale et lors des sommets ultérieurs du G20 qui se sont engagés à réformer l'architecture mondiale pour répondre aux besoins du XXI^e siècle.

31. Des signes positifs peuvent être observés avec le nombre de réformes récentes de gouvernance entreprises par le Groupe de la Banque mondiale, dont la plus importante est la réaffirmation par le Comité du développement de l'augmentation d'au moins 3% du nombre de voix des pays en développement et en transition à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en plus de l'augmentation de 1,46% dans le cadre de la première phase de cet ajustement important, au bénéfice des pays sous représentés. Le FMI a également lancé un processus visant à réorganiser le droit de vote des membres de façon qu'il gagne en efficacité et en légitimité. De plus, la déclaration adoptée à Séoul au Sommet du G20 a demandé davantage de réformes d'ici à janvier 2013 « pour renforcer la représentation des pays émergents et des pays en développement, y compris les plus pauvres et leur permettre de se faire entendre ».

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

32. Des obstacles de taille ont empêché les pays africains de réaliser certains des objectifs et des buts énoncés dans le Consensus de Monterrey, notamment : a) une capacité d'imposition limitée combinée à l'inefficacité de l'administration fiscale, qui ont entravé la mobilisation des ressources nationales; b) une plus grande incertitude quant à l'accès aux flux financiers internationaux en raison des conditions économiques et financières mondiales actuelles; c) l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations du Cycle de Doha, dont l'objectif initial était de promouvoir un système multilatéral qui permettrait à ces pays de bénéficier des avantages apportés par le commerce international; d) les niveaux de l'APD accordée par les pays développés proportionnellement à leur produit intérieur brut, qui sont encore en deçà des objectifs fixés de commun accord initialement; e) les insuffisances du cadre actuel de la viabilité de la dette et les préoccupations légitimes selon lesquelles les flux de l'APD semblent avoir été réduits considérablement à cause des ressources financières consenties au titre de l'allègement de la dette; et f) le manque de coordination interinstitutionnelle à l'échelle mondiale pour permettre l'établissement d'un système financier international stable apte à promouvoir le développement.

33. Des mesures concrètes s'imposent pour remédier à ces problèmes.

34. En particulier, s'agissant de la mobilisation de ressources nationales aux fins du développement, les pays africains devraient continuer à accorder plus de priorité à la promotion d'un système d'imposition efficace, pratique et juste, associé à une meilleure administration fiscale. De manière générale, la capacité des économies africaines à mobiliser des ressources nationales grâce à l'imposition n'est pas seulement entravée par la pauvreté généralisée, mais aussi, et dans une grande mesure, par les déficiences institutionnelles qu'il y a lieu de pallier. Ainsi, l'objectif premier d'améliorer les recettes fiscales devrait être poursuivi sur la base de critères compatibles avec l'efficacité et l'équité. Les mesures envisageables consistent notamment à élargir l'assiette de l'impôt en éliminant les distorsions économiques et en encourageant l'investissement; à harmoniser la politique fiscale et les procédures de l'administration fiscale pour réduire les coûts de mise en conformité et encourager la formalité; à rationaliser les taux d'imposition et à recourir à des mesures d'incitation pour améliorer la collecte des impôts.

35. Parallèlement à l'amélioration des recettes fiscales, il importe également d'améliorer la capacité et l'efficacité du système financier en matière d'obtention et d'allocation de fonds en vue de renforcer la croissance de la productivité et de créer davantage d'emplois. La première tâche est de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les citoyens à détenir des avoirs financiers. La deuxième consiste à appliquer des taux d'intérêt concurrentiels en précisant les rendements escomptés des avoirs financiers détenus, bien qu'il soit plus crucial en Afrique de réduire les risques connexes et les coûts de transaction.

36. S'agissant de transformer l'IED en une source majeure de croissance, il y a lieu de réorienter l'afflux d'investissements en privilégiant la diversification de l'économie et les secteurs à haute valeur ajoutée. Renforcer les processus d'intégration régionale en Afrique doit devenir un élément déterminant dans les stratégies régionales et nationales, afin d'améliorer la capacité de l'Afrique d'attirer des IED.

37. En ce qui concerne l'aide publique au développement, de nombreux pays donateurs réforment actuellement leur système de développement pour rendre l'aide plus efficace, en particulier, en réorientant l'APD de façon à réduire au maximum la pauvreté et réaliser d'autres Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour assurer la transparence et la responsabilité, il faut veiller à l'application d'une évaluation de grande qualité fondée sur des indices solides pour mesurer les incidences sur les objectifs de développement. De leur côté, les pays africains devraient s'attacher à une gestion plus efficace des flux d'APD tout en promouvant la coopération Sud-Sud. Cela aurait pour résultat l'octroi de davantage d'aide par les pays émergents.

38. Pour ce qui est du commerce international, une conclusion heureuse du Cycle de Doha dans le cadre des négociations de l'OMC est essentielle pour que les Africains puissent tirer profit des avantages du commerce en tant que moteur de développement. Une meilleure gestion de la dette permettrait aux pays africains les plus endettés de faire face à la nouvelle conjoncture mondiale caractérisée par une augmentation des prix des matières premières et, en particulier, par le renchérissement de l'énergie et des produits alimentaires. Enfin, il faudra réaliser des progrès en matière de réforme de l'architecture financière internationale. Cela aidera à corriger les déséquilibres existants dans les flux mondiaux de ressources et à renforcer la participation des pays africains à la prise de décision économique à l'échelle mondiale.

39. Pour finir, l'Afrique a grandement besoin de parler d'une seule voix dans l'arène économique internationale. Individuellement, les pays africains n'auront pas beaucoup d'influence à l'échelle mondiale, alors que l'Afrique, en tant que continent, peut avoir une position plus forte dans les négociations avec d'autres nations et groupes de nations. À cet égard, il est nécessaire de renforcer les institutions panafricaines qui poursuivent déjà cet objectif, à savoir notamment la CEA, la CUA et la BAD. On devrait prendre dûment compte des récentes initiatives de portée régionale comme celles de la Banque centrale africaine, du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement, qui sont tous des instruments de coopération monétaire et financière entre les pays africains, pouvant s'avérer efficaces en tant que nouveaux cadres complémentaires aux mécanismes existants sur le continent.

Références

BAD/OCDE (2010) Perspectives économiques en Afrique.

Aryeetey, Ernest, 2009, The Global Financial Crisis and Domestic Resource Mobilization in Africa. African Development Bank Working Paper Series, No. 101.

Depetris, Chauvin N. & Kraay, A., 2005. What has 100 billion dollars worth of debt relief done for low-income countries? Economics Working Paper Archive, No. 0510001.

Gauthier, Bernard and Ritva Reinikka, 2006. Shifting Tax Burdens through Exemptions and Evasion : An Empirical Investigation of Uganda. *Journal of African Economics*.

Honohan, Patrick and Thorsten Beck, 2007. Making Finance Work for Africa; The World Bank.

Association internationale de développement (IDA) et FMI, 2009. Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)- État d'exécution, 14 septembre 2010 Washington D.C., FMI.

FMI, 2010. Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne, octobre 2010, Washington D.C., FMI.

FMI, 2010. Perspectives économiques régionales, Moyen-Orient et Afrique du Nord, octobre 2010, Washington D.C., FMI.

Johansson, Pernilla, 2010. "Debt Relief, Investment and Growth", *World Development*, Volume 38, Issue 9, pages 1204-1216

Presbitero, A. F, 2009. "Debt relief effectiveness and institution-building," *Development Policy Review*, 27 (5), pages 529-559.

Le, Tuan Minh, Blanca Moreno-Dodson and Jeep Rojchaichanthorn, 2008. Expanding Taxable Capacity and Reaching Revenue Potential: Cross-Country Analysis, World Bank Policy Research Working Paper Series, No. 4559.

Nissanke, M. and E. Aryeetey, 2008. "Institutional Analysis of Financial Market Fragmentation in Sub-Saharan Africa: A Risk-Cost Configuration Approach" in G. Mavrotas (ed). Domestic Resource Mobilization and Financial Development, Palgrave Macmillan in association with UNU-WIDER, Basingstoke.

Rodrik, D., 2000. "On the Causes and Consequences of Rapid Increases in Saving Rates," in *World Bank Economic Review*, vol. 14, No. 3. The G-20.

Sommet de Séoul, 2010. Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, 11- 12 novembre.

Nations Unies, 2009, Les crises économique et financière mondiales : incidences, réactions et solutions au niveau régional, Nations Unies, New York.

Nations Unies, 2010. Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nations Unies, 2010. Keeping the Promise. Report of the Secretary General, UN MDG Summit.

CEA, 2011. Rapport économique sur l'Afrique (à paraître).

Nation Unies 2010, Le financement pour le développement : Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Addis-Abeba, CEA.

CNUCED, 2007, Le développement en Afrique : Retrouver une marge d'action : la mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste. Nations Unies, New York et Genève.

Organisation mondiale du commerce (OMC), 2010. Rapport sur le commerce mondial 2010; le commerce des ressources naturelles.